

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 80-155 du 7 Juin 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre des Transports et des Com-  
munications de l'intérim du Camarade  
Paul KPOFFON, Ministre de la Santé  
Publique pour compter du 8 Juin 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 Juin 1980, le Camarade François  
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications assurera  
l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du  
Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MTC-MSP 6 autres Ministères  
20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-